



Agence L IMMOBILIER COTE A COTE  
Adresse : 6 BOULEVARD DU MARECHAL FOCH 92500 RUEIL-  
MALMAISON RCS N° 852421668 NANTERRE  
SAS au capital de 7600 euros  
Représenté(e) par MONSIEUR CHASSERAY Fabrice /  
PRESIDENT Carte Professionnelle Transaction :  
92012019000042416  
Délivrée par : Paris Ile de France Le 23/08/2019 Garant : SANS  
GARANTIE FINANCIERE

## **NOTICE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE (en application des articles L111-1 et**

## **L111-2, R 111-1 et R 111-2 du Code de la consommation)**

L'exécution du mandat sera soumise aux dispositions de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et du décret 72-678 du 20 juillet 1972. La présente fiche vous est transmise par le prestataire de services avec lequel vous êtes entré en contact afin de vous informer, conformément aux dispositions légales, sur son identité, les caractéristiques des prestations qu'il vous propose, ainsi que les garanties et recours applicables dans le cadre de cette relation.

### Identité du prestataire :

Agence L IMMOBILIER COTE A COTE  
Adresse : 6 BOULEVARD DU MARECHAL FOCH 92500 RUEIL-MALMAISON RCS N° 852421668 NANTERRE  
SAS au capital de 7600 euros  
Représenté(e) par MONSIEUR CHASSERAY Fabrice / PRESIDENT  
Carte Professionnelle Transaction : 92012019000042416  
Délivrée par : Paris Ile de France Le 23/08/2019  
Garant : SANS GARANTIE FINANCIERE

N° individuel d'identification TVA : FR 84 852 421 668

Assuré pour sa responsabilité civile professionnelle par : MMA EIRL OSIZLO FABIEN 15 Boulevard Richard WALLACE  
92800 PUTEAUX

### Négociateur :

Prestations proposées : Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le prestataire se propose d'accomplir les missions suivantes : Notre activité d'agence immobilière consiste à se livrer ou à prêter son concours à l'achat, la vente, la recherche, l'échange, la location (nue ou meublée) d'immeubles bâtis ou non bâtis. Nos prestations seront notifiées dans le mandat de vente en fonction de notre entente. Nous serons conforme à notre activité professionnelle qui est réglementée par la loi N°70-9 du 2 janvier 1970 et son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972 et guidée par le code de déontologie prévu par le décret n°2015-1090 du 28 août 2015. Vous pouvez les consulter sur <http://legifrance.gouv.fr>

AU CHOIX : Courriel - Appel téléphonique - SMS - Rendez vous physique (pour bilan). Après la visite - Bilan hebdomadaire - Bilan mi-mandat  
Durée du mandat : 3 mois  
avec une tacite reconduction de : 12 mois

### Montant des honoraires :

Conformément à l'article 6-2 de la loi du 2 janvier 1970, le titulaire de la carte professionnelle informe le mandant que ce document lui est présenté par une personne dûment habilitée par lui et exerçant sous le statut d'agent commercial.

**Article 78 alinéa 2 du décret du 20 juillet 1972 relatif au mandat exclusif :**

Passé un délai de trois mois à compter de sa signature, le mandat contenant une clause d'exclusivité peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quinze jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**Article L 215-1 du Code de la consommation relatif à la tacite reconduction :**

Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédié, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur.

**Réclamations et litiges :**

Toute réclamation relative à l'exécution de la prestation objet de la présente notice devra être adressée au numéro de téléphone, à l'adresse électronique ou à l'adresse géographique indiquées dans la partie "Identité du prestataire".

Conformément à l'article L 211-3 du Code de la consommation, le Mandant est informé que, en tant que consommateur, il a le droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui pourrait l'opposer au Mandataire.

Les modalités de cette médiation sont organisées par les articles L 611-1 et suivants et R 612-1 et suivants du Code de la consommation, lesquels prévoient notamment que :

- la médiation est gratuite pour le consommateur à l'exception des frais prévus aux 3° et 4° de l'article R 612-1 du Code de la consommation,
- Le Mandant doit justifier avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du Mandataire par une réclamation écrite,
- le médiateur doit être saisi dans un délai de un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel,
- le médiateur, qui doit être inscrit sur la liste des médiateurs agréés par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation, accomplit sa mission avec diligence et compétence, en toute indépendance et impartialité, dans le cadre d'une procédure transparente, efficace et équitable,

- les nom, adresse et site du médiateur dont relève le Mandataire auquel peut s'adresser le consommateur sont les suivants :  
MEDICYS  
73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS 09  
Tél. 01 49 70 15 93 - email [contact@medicys.fr](mailto:contact@medicys.fr)

**Le Mandant**